

Coronavirus (COVID-19)

Tests rapides dans les services de garde éducatifs à l'enfance

Les tests de détection antigénique rapide de la COVID-19 sont un ajout à l'ensemble des mesures sanitaires mises en place dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Bien que ce nouveau moyen de dépistage soit déployé, il doit être utilisé en complément des autres mesures sanitaires en vigueur. **Il est donc primordial de rester vigilant, de garder votre enfant à la maison en cas de symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 et de le faire tester en centre de dépistage, selon les indications de [l'outil d'autoévaluation](#).**

Dans un contexte de circulation de multiples virus respiratoires, les tests de détection rapide visent à détecter rapidement les enfants qui ont développé des symptômes compatibles avec la COVID-19. Pour ce faire, lorsque vous venez chercher votre enfant en fin de journée, une trousse de dépistage par tests rapides vous sera remise pour que votre enfant et votre famille soient testés.

Les tests rapides ne doivent pas être utilisés pour les personnes ayant obtenu un résultat positif à la COVID-19 par un test de laboratoire (TAAN) dans les derniers 90 jours.

Ce dont vous avez besoin

1. Une trousse de tests rapides (donnée par le service de garde éducatif)
2. Un minuteur ou un chronomètre
3. Un désinfectant à surface
4. Un essuie-tout
5. Une étiquette de type Post-it et un marqueur

Comment faire le test

Consultez les capsules de formation détaillant les étapes à suivre pour réaliser le test à [Québec.ca/testscovid19](https://quebec.ca/testscovid19). Le test est sans douleur. Un léger chatouillement pourrait toutefois créer un petit inconfort.

Gestion des résultats

La conduite attendue du parent dépend du résultat du test.

- a. **RÉSULTAT INVALIDE** : vous devez refaire le prélèvement et les tests sur-le-champ avec du nouveau matériel.
- b. **RÉSULTAT NÉGATIF** : vous pouvez retourner au travail, à l'école ou au service de garde éducatif.
- c. **RÉSULTAT POSITIF** : vous devez immédiatement vous rendre dans un centre désigné de dépistage (CDD) pour faire confirmer le diagnostic avec un test d'amplification des acides nucléiques (TAAN). Un résultat négatif du test TAAN est requis pour revenir au travail, à l'école ou au service de garde éducatif. En cas de résultat positif, la Santé publique communiquera avec vous afin de vous donner les consignes d'isolement appropriées.

Si aucun test TAAN n'est réalisé, la durée d'isolement prévue est de 10 jours.